

ECHA/PR/12/25

Nouvelle consultation publique sur une proposition de classification et d'étiquetage harmonisés pour un pesticide

L'ECHA invite les parties concernées à présenter leurs observations sur une nouvelle proposition de classification et d'étiquetage harmonisés (CLH) pour le spirotetramat, un pesticide largement utilisé dans l'agriculture.

Helsinki, le 25 septembre 2012 - La consultation publique sera ouverte pendant 45 jours et s'achèvera le 9 novembre 2012. Le rapport de classification et d'étiquetage et le formulaire en ligne prévu pour la soumission des observations sont disponibles sur le site internet de l'ECHA.

Les observations reçues pendant la consultation publique seront prises en compte par le comité d'évaluation des risques (CER) de l'ECHA lors de la formation de son avis sur la proposition de classification et d'étiquetage, conformément à l'article 37, paragraphe 4 du règlement (CE) n° 1272/2008 (règlement CLP). La Commission prendra en compte l'avis du CER lors de sa décision d'accepter ou non la proposition de classification et d'étiquetage harmonisés. Si la proposition est acceptée, la substance sera ajoutée à la liste des classifications et étiquetages harmonisés des substances dangereuses (annexe VI, partie 3 du règlement CLP).

Les parties concernées sont invitées à s'identifier et à s'enregistrer au moyen d'un formulaire en ligne prévu à cet effet au cours de la consultation publique sur la proposition de classification et d'étiquetage harmonisés. L'ECHA peut être amenée, au cas par cas, à les contacter pour discuter de points spécifiques concernant la classification et l'étiquetage harmonisés de la substance. L'Agence encourage fortement les parties concernées à s'enregistrer sur le site internet de l'ECHA, même si elles ne souhaitent pas fournir d'observations au cours de la consultation publique.

Tableau 1. Classification et étiquetage harmonisés proposés et exemples d'utilisations de la substance

Nom de la substance	Numéro CE	Numéro CAS	Classification et étiquetage harmonisés proposés	Exemples d'utilisations*
Spirotetramat (ISO)	-	203313-25-1	sensibilisation cutanée, irritation oculaire, toxicité pour la reproduction, dangereux pour le milieu aquatique	Insecticide

* Veuillez noter que les informations relatives aux utilisations n'ont pas d'effet sur la classification et l'étiquetage. Ces derniers sont fondés exclusivement sur les propriétés intrinsèques d'une substance. Les exemples d'utilisations sont copiés depuis le rapport de classification et d'étiquetage.

Informations complémentaires

Lien vers la consultation:

<http://echa.europa.eu/harmonised-classification-and-labelling-consultation>

Page relative à la classification et l'étiquetage harmonisés:

<http://echa.europa.eu/regulations/clp/harmonised-classification-and-labelling>